

Compétente en "Petite randonnée" depuis 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais confirme son engagement en matière de préservation, de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité et des espaces naturels afin de devenir un territoire tourné vers l'environnement.

Développer la randonnée,
protéger sa biodiversité

**+ verte
l'agglo !**

L'AGGLOMÉRATION GÈRE 775 KM DE SENTIERS DE RANDONNÉE



Suite à la prise de compétence "Petite randonnée" en 2009, la CAB a pour mission de structurer l'offre de randonnée sur le territoire, de valoriser la pratique d'activités de pleine nature sur l'agglomération mais aussi de proposer des sentiers adaptés à tous les publics.

La CAB assure dans ce cadre l'entretien, le balisage, les conventions avec les propriétaires, l'ouverture au fur et à mesure des sentiers identifiés au titre du schéma de petite randonnée ainsi que la valorisation et la communication avec l'appui de l'office de tourisme. Ce travail s'inscrit dans le développement d'une mobilité douce touristique et fonctionnelle. Le choix d'ouvrir un sentier se fait à la suite d'une demande de la commune ou dans une volonté de la part de la CAB de mailler un

maximum de communes entre elles.

Les demandes étant de plus en plus importantes, en 2013, un bureau d'études a été mis en place afin de recenser l'ensemble des sentiers de randonnée. Sur la base des critères nationaux (obligation de boucle, importance du paysage, mise en avant des commerces de proximité, moins de 30% de bitumes pour les sentiers équestres...), un premier schéma de petite randonnée de 500kms avait été établi.

Au vu de l'engouement pour la randonnée, il était nécessaire, comme le souligne Anne Le Lan, Vice-Présidente de la CAB, chargée des nouvelles mobilités et liaisons douces, de poursuivre l'aménagement de nouveaux sentiers de randonnée.

UN SCHÉMA DE PRÈS DE 775 KM !

Quelques années plus tard, en 2021, une révision du schéma de petite randonnée a donc été acté afin de répondre aux enjeux actuels, partagés par les usagers, les élus et les acteurs du territoire.

Ce nouveau schéma répond à plusieurs demandes :

- Un **maillage plus équilibré** sur l'ensemble des 22 communes
- Des liaisons et des variantes afin de proposer **des boucles familiales** mais aussi des parcours plus longs pour des randonneurs avertis
- Ouvrir des liaisons possibles avec les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) voisins, principalement avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer. **Un sentier équestre voir pédestre et**

protéger sa biodiversité : + VERTE L'AGGLO !

VTT est d'ailleurs en train d'être amorcé pour relier la maison du Cheval à Samer à Hardelot ou La Capelle.

Près de 775 km de randonnée !

Ce schéma est en cours de réalisation pour atteindre son objectif de 775km en 2026 :

- **Pour le pédestre** : 316,4 km (avant révision 232,10 km) soit 62 sentiers dont 34 ouverts actuellement
- **Pour le VTT** : 231,8 km (avant révision 151,7 km) soit 13 sentiers dont 4 ouverts actuellement
- **Pour l'équestre** : 142,3 km (avant révision 141,8 km) soit 21 sentiers dont 5 ouverts
- Émergence avec ce nouveau schéma de **balades urbaines ou semi-urbaines** : 84,3 km (avant révision 9,5 km) soit 14 balades dont 1 ouverte

Retrouvez toutes les randonnées sur le site de l'Office de tourisme.



L'investissement de l'agglo

Le budget randonnée pour l'année 2021 s'élève à 105.000€ : 58.000€ d'investissement pour les différents aménagements durables comme les passerelles, ganivelles, chicanes, platelage etc afin que les sentiers puissent être accessibles aux randonneurs une grande partie de l'année. 47.000€ de fonctionnement pour l'entretien des sentiers et les petits travaux de réparation.

Pour l'aménagement et les travaux de ces sentiers, la CAB a sollicité l'année passée une subvention de l'Union Européenne dans le cadre de leur programme LEADER, une initiative pour soutenir des projets de développement rural et éco-responsable au niveau local, celle-ci s'élève à 12 301,22 €, s'ajoute également le financement du Conseil Départemental de 1 260€.

A savoir

Différence entre petite et grande randonnée ?

Les **petites randonnées** sont principalement des boucles de toutes tailles touchant ainsi tous les publics tandis que les **grandes randonnées** sont essentiellement des linéaires.



L'AGGLO AMÉNAGE ET VALORISE LES SITES D'EXCEPTION



Exemple de valorisation de site : le parking paysager adapté de l'hoverport de Le Portel, récemment ouvert

Il apparaît indispensable d'assurer une articulation entre la compétence petite randonnée et d'autres démarches liées à l'attractivité et au développement de mobilités douces mises en place par la CAB.

En effet, les élus de l'agglomération ont enclenché un travail partagé lié aux enjeux de mobilité. Une démarche balnéaire ainsi qu'une démarche rurale ayant pour but de valoriser le territoire et les sites exceptionnels.

CÔTÉ MER

Les schémas de valorisation du territoire s'associent à cette compétence. Concernant la démarche de développement balnéaire, le conseil communautaire a décidé de réaliser un schéma d'attractivité touristique des abords des plages, comprenant un programme d'actions porté par les différents maîtres d'ouvrage. On y retrouve différents enjeux :

- Accueillir, c'est penser à des **parkings paysagers adaptés** aux flux saisonniers, comme l'aménagement du parking de l'Hoverport, et les futurs parkings de la Warenne et du Fort d'Alprech
- Parcourir, c'est aménager des sentiers et des chemins pour **mailler le territoire**
- Accéder, c'est créer **des accès qualitatifs et sécurisés** au littoral et aux

plages

- Valoriser et protéger, c'est **magnifier le patrimoine naturel**, paysager et historique
- Découvrir, c'est montrer **la diversité des paysages** à travers un réseau de **points de vue**, une dizaine de sites a été identifiée : Pointe de la Rochette et Cap de la Crèche à Wimereux, Le Mont de Coupes et le Fort d'Alprech à Le Portel, le Vallon de Ningles entre Equihen-Plage et Le Portel, le site de la Crevasse à Equihen-Plage, le site d'Ecault, les sites d'Hardelot Sud et Nord et la plage du Mont Saint-Frieux à Dannes.

CÔTÉ TERRE

Au sujet du développement rural et plus particulièrement du tourisme vert, la CAB a initié avec les communes concernées et les services de l'Agence d'Urbanisme, un schéma d'accueil permettant d'affirmer le rôle des espaces et sites d'attractivité tels que les forêts ou la Liane, d'appuyer les réflexions sur des initiatives déjà engagées tels que le schéma de petite randonnée ou le schéma directeur cyclable et de faire le lien avec les démarches similaires des intercommunalités voisines.

Ce travail partagé amène à :

- Une amélioration de l'**accessibilité**
- Une mise en place de **panneaux d'in-**

formations au départ des randonnées et sur les places des villages

- Une prise en compte de **la forêt** comme secteur à enjeux à l'échelle du Pays Boulonnais
- Une valorisation de **la petite randonnée et des loisirs de pleine nature**
- Un traitement des **continuités de cheminement** sur le territoire et des points durs

Les schémas de valorisation du territoire s'associent au Schéma de Petite Randonnée. En effet, par le biais d'installation de panneaux d'informations sur les places des 12 communes concernées par le schéma rural ainsi que sur les 3 parkings paysagers, les chemins de randonnée les plus proches seront affichés afin d'indiquer aux locaux ou aux touristes les départs.

En parallèle, une sécurisation de certaines traversées de route départementale au cours d'un chemin de randonnée est mise en place comme celle prolongeant le franchissement de la Liane depuis Isques vers Hesdigneul sur la RD 52. Fin d'année, début d'année 2023, d'autres traversées verront le jour comme celle de la route départementale 940 à Condette ou encore la traversée de la forêt de Baincthun. ■

